



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA LOIRE

*Direction Départementale
des Territoires de la Loire*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Consommation de l'eau : passage en vigilance

Saint-Étienne, le 19 août 2016

Le déficit pluviométrique associé à des températures élevées provoque un étiage important des cours d'eau. Les débits des différentes rivières du département de la Loire sont actuellement en forte baisse.

Aussi, afin de préserver les usages prioritaires et la survie des écosystèmes aquatiques et anticiper toute dégradation potentielle de la situation hydrologique **l'ensemble du département est placé en situation de vigilance.**

De fait, tous les usagers sont d'ores et déjà invités à limiter leur consommation d'eau. Les agriculteurs sont particulièrement concernés par cet appel à une gestion raisonnée de la ressource.

Si, en l'absence de pluies significatives, cette situation ne s'améliore pas au cours des prochains jours, des mesures de limitation des usages de l'eau pourraient être prises.

Suivant l'évolution des conditions météorologiques, un comité sécheresse pourra être organisé dans les prochains jours afin d'analyser la situation.

NOTA : Les conditions hydrologiques sont consultables sur le site internet de la D.R.E.A.L. (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) à l'adresse suivante : <http://www.rdbrmc.com/hydroreel2/>

Les services de contrôle seront vigilants durant cette période pour s'assurer du respect des règlements et des arrêtés préfectoraux individuels d'autorisation ou déclaration de prélèvement.

Contact technique à la DDT : Philippe MOJA - 04 77 43 80 55

**Contact presse à la DDT : Sandrine PECH, chef du Cabinet de direction et Communication
04 77 43 80 03 – 06 88 39 28 58 - sandrine.pech@loire.gouv.fr**